



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Culture occitane
et patrimoine
culturel
immatériel –
2026/2027**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

DATE

D’AFFICHAGE

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

Le Parc-Géoparc mène une politique de valorisation de la langue occitane et du patrimoine culturel immatériel afin de renforcer la transmission des savoirs, des pratiques et des mémoires qui participent à l'identité des Causses du Quercy. Cette démarche contribue à faire vivre un patrimoine culturel contemporain tout en favorisant l'implication des habitants et des acteurs du territoire.

Le programme d'actions 2026-2027 s'articule autour de plusieurs initiatives complémentaires : l'animation d'un « Printemps occitan » fédérant les acteurs culturels du territoire ; la poursuite d'un travail de recherche, de collectage et de valorisation autour du pastis quercynois, de ses savoir-faire et des pratiques sociales qui lui sont associées, notamment à travers la réalisation d'un documentaire sonore ; l'accueil et la médiation autour de créations artistiques en langue occitane, telles que le spectacle *Lengo Tamborn* ; ainsi que le lancement d'un inventaire participatif de la microtoponymie orale à l'échelle communale, associant habitants, agriculteurs et collecteurs bénévoles.

Ces actions visent à documenter, transmettre et valoriser un patrimoine vivant fait de langues, de savoir-faire, de pratiques sociales et de mémoires locales. Elles contribuent à renforcer la connaissance du territoire, à favoriser la transmission intergénérationnelle et à préparer de futures démarches de reconnaissance et de valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Total des dépenses : 25 000 €

Plan de financement :

Région Occitane : 7 000 €

Département du Lot : 13 000 € (8 000 € en 2026 et 5 000 € en 2027)

Autofinancement : 5 000 €

Le Bureau syndical, valide, à l'unanimité, la proposition d'action ci-dessus, autorise la Présidente à déposer le dossier auprès des différents financeurs, à solliciter les financements correspondants, et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.

**La Présidente
Catherine MARLAS**